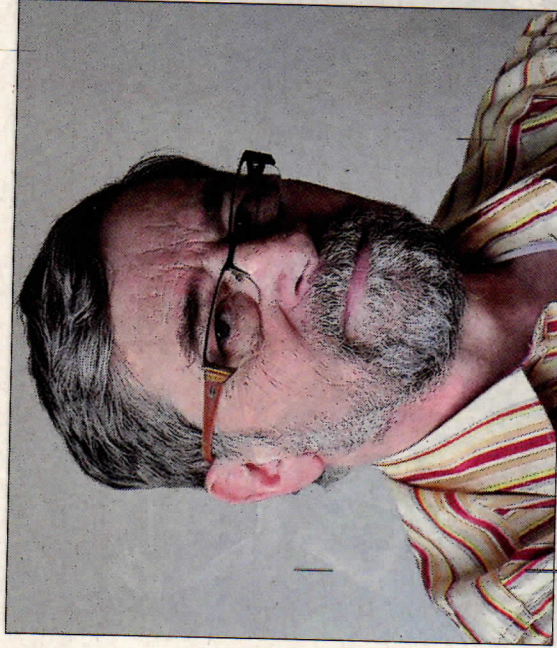


MISSIONS. Paul Marconot rencontre des détenus pour des conversations libres et confidentielles.

Visiteur de prison à Dijon

Une personne incarcérée peut demander à rencontrer un visiteur de prison. Une mission que Paul Marconot prend très à cœur.

« On rentre dans un monde étrange. Les portes claquent, il n'y a que des sas. On se retrouve ensuite face à une personne privée de liberté. On sait juste son nom, mais pas ce qu'elle a fait. » C'est ainsi que Paul Marconot, ancien directeur de l'Alpa à Dijon, se souvient de sa "première fois" en qualité de visiteur de prison. Une mission que l'ancien formateur prend très à cœur. « Notre tâche, c'est de discuter. Nous n'avons aucun compte à rendre. L'objectif est d'offrir un moment de liberté derrière les barreaux. Aider cette personne à garder l'estime de soi. » « La personne » et non le détenu. Paul Marco-



Paul Marconot invite les bénévoles intéressés par la mission de visiteur de prison à le contacter. Photo LBP

not insiste sur ce point « essentiel ». Dix-sept visiteurs au total, hommes et femmes, interviennent à la maison d'arrêt de Dijon. Pour devenir visiteur, le candidat doit s'adresser au directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) qui rencontre le candidat puis diligente l'enquête administrative le concernant. Si le retour est favorable (casier vierge indispensable, par exemple), le candidat reçoit du chef d'établissement une

« Les visiteurs de prison apprennent la patience, l'humilité, le non-jugement. »

Paul Marconot, visiteur de prison président départemental ANVP

autorisation provisoire pour intervenir. Une période probatoire de six mois va lui permettre de vérifier son aptitude à remplir sa fonction. Le Spip l'informe, le guide et le conseille. Son adhésion à la section locale de l'ANVP (Association nationale des visiteurs de prison) lui apporte formation et informations. A l'issue de ce semestre, le directeur des services pénitentiaires accorde un agrément au nouveau visiteur pour une période de deux ans renouvelable.

« Il me tient à cœur de tor-

dre le cou aux idées reçues. Une personne n'est pas réductible à son acte. Les personnes emprisonnées peuvent et doivent avoir des projets. » Lorsque l'on demande au visiteur quel est son meilleur souvenir, il explique qu'un détenu a souhaité le revoir après sa sortie de prison : « Nous avons bu un verre ensemble et il m'a remercié. Il m'a dit que sans nos conversations il se serait suicidé... »

L'ancien directeur de l'Alpa a su prendre du recul : « Dans ma vie professionnelle, je ne pouvais accepter qu'on me raconte des salades. Là, si cela arrive, j'écoute quand même. C'est mon rôle... »

CATHERINE VACHON
c.vachon@lebienpublic.fr